

SEANCE DU 25 avril 2014

Sous la présidence de M. Maurice GRENIER, Maire

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22/04/2014

Messieurs GRENIER Maurice, DATSIRA Jean-Louis, GALLAIS Christian, PERIC Patrick, FEUGA Michel, DUHAMEL Freddy, LEWIN FLEUR David

Mesdames DAVID Henriette, MONFORT PERRIN Marie-Madeleine, TERMOSIRIS Patricia, BIANCHIN Christine, MATRE Céline, CANNESANT Maryline, COLIN Annie

Absents sans procuration : MAMAN David

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FEUGA

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2013 :

• **Commune**

Fonctionnement

Dépenses	:	497 435.60 €
Recettes	:	776 991.31 €
Excédent de l'exercice 2013		279 555.71 €
Excédent de clôture	:	1 896 320.00 €

Investissement

Dépenses	:	71 658.46 €
Recettes	:	76 373.76 €
Restes à réaliser	:	0,00 €
Besoin de financement	:	66 769.46 €

Hors de la présence de monsieur Grenier Maurice, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2013.

- **C.C.A.S.**

Fonctionnement

Dépenses	:	0.00 €
Recettes	:	1 202.66 €
Excédent de clôture	:	5 796.83 €

Investissement

Dépenses	:	0,00 €
Recettes	:	0,00 €
Restes à réaliser	:	0,00 €
Besoin de financement	:	0,00 €

Hors de la présence de monsieur Grenier Maurice, Président du CCAS, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget du CCAS 2013.

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 :

- **Commune**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 279 555.71 €

Résultats antérieurs reportés 1 616 764.29 €

Résultat à affecter 1 896 320.00 €

Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 66 769.46 €

R 001 (excédent de financement) 53 230.54 €

Besoin de financement 120 000.00 €

AFFECTATION 1 896 320.00 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 120 000.00 €

Report en fonctionnement R 002 1 776 320.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 sur le budget communal 2014

- **C.C.A.S.**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

<u>Résultat de l'exercice</u>	1 202.66 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	4 594.17 €
Résultat à affecter	5 796.83 €

AFFECTATION **5 796.83 €**

1) **Affectation en réserves R 1068 en investissement** 0.00 €

2) **Report en fonctionnement R 002** 5 796.83 €

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 sur le budget du CCAS 2014

3. **Compte de gestion 2013 du receveur :**

- **Commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

- **C.C.A.S.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

4. **Participation des communes extérieures (fonctionnement des écoles)**

Le maire propose que pour la rentrée scolaire 2014 / 2015 le montant de la participation soit maintenu à 700 € par élève inscrit aux écoles de Beaupuy (maternelle et élémentaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce montant.

5. **Taux d'imposition 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien des taux de 2013.

Les taux retenus par le Conseil Municipal sont les suivants :

- taxe d'habitation : 7,60 %

- taxe sur le foncier bâti : 8,24 %

- taxe sur le foncier non bâti : 65,28 %

6. Modification concernant la délibération désignant les délégués aux commissions territoriales du SDEHG

Monsieur le Maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collèges électoraux.

Chaque Conseil Municipal doit élire 2 délégués à la commission territoriale dont il relève La commune de Beaufuy relève de la Commission territoriale de Toulouse Sud.

Le conseil municipal a procédé à l'élection des deux délégués de la commune

Ces derniers sont :

Délégué n°1 Maurice GRENIER est élu à la majorité absolue

Délégué n°2 Christian GALLAIS est élu à la majorité absolue

Cette délibération annule et remplace partiellement la délibération du 04/04/2014

7. Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 Modifié par LOI n°2011-1978 du 28 décembre 2011 - art. 44 (V) du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Une liste proposée par le Conseil Municipal est transmis au Directeur des Finances publiques qui choisit 6 commissaires et 6 suppléants.

Liste des contribuables proposés

pour la Commission Communale des Impôts Directs

Titulaires			Suppléants	
BUFFET	Roger		BARBASTE	Monique
GALLAIS	Christian		VOITURIN	Marie-France
DAVID	Henriette		LAGAIN	Jean-Pierre
SOUBIRAN	Paul		CAZALOT	Madeleine
DUHAMEL	Freddy		TERMOSIRIS	Patricia
CHARPENTIER	Michel		MERGY	Andrée
PERRIC	Patrick		GUERIN	Patrick
RAYMONDIS	Edouard		MADELEINE	Maryse
LASSERRE	Daniel		CABANES	Alain
BOUNET	Paul		FAUGE	Jean-Luc
COGO	Patrick		ROQUES	Pierre
BILSKI	Jean-Jacques		GAMBAROTTO	Didier

8. Budget Primitif 2014 :

- **Commune**

BUDGET COMMUNAL 2014 proposé :

Section de fonctionnement :

€ Dépenses : 2 478 606.00 € Recettes : 702 286.00 € + report de 1 776 320.00
= 2 478 606.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 033 543.00 € Recettes : 2 033 543.00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal pour l'exercice 2014

- **C.C.A.S.**

BUDGET CCAS 2014 proposé :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 199.00 € Recettes : 6 199.00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2014

Tous les membres du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration
approuvent ces décisions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Questions diverses :

Pas de questions diverses

Fin de séance : 22 h 50